

RÉSUMÉ

de l'Opinion sur "le Paquet de mesures contre l'évasion fiscale: prochaines étapes pour assurer une imposition effective et davantage de transparence fiscale dans l'Union européenne"

COM (2016)23

La Chambre des députés:

- **Soutient**, en principe, les propositions de la Commission incluses dans le paquet anti-évasion, étant soucieuse en ce qui concerne l'évaluation de l'impact du point de vue administratif ;
- **Remarque** la nécessité de l'approche commune, au niveau de l'Union européenne, du problème de l'évasion fiscale, surtout les menaces concernant l'érosion de la base d'imposition et de la planification fiscale agressive ;
- **Considère** qu'on doit reconcevoir la Directive concernant l'Assiette commune consolidée pour l'impôt des sociétés (l'ACCIS), et fait les observations suivantes :
 - a) on est en faveur de la continuation des discussions techniques sur l'harmonisation des règles fiscales qui visent à établir la base d'imposition pour les sociétés, au niveau de tous les États membres, étant concentrés sur les éléments de calcul de la base ;
 - b) on n'est pas en faveur d'inclure les éléments de consolidation dans le projet de directive, ni non plus d'élargir, dans le futur, les discussions techniques sur ces éléments ;
 - c) on n'est pas d'accord avec la récupération transfrontalière des pertes, considérant qu'elle ne peut être dissociée de la mesure de consolidation fiscale/groupage fiscal.